



Patrimoine Canadian  
canadien Heritage



# Fonds de la musique du Canada

*De la musique pour tous*

Rapport annuel 2004-2005



Canada

Des exemplaires de ce document sont disponibles auprès du :

**Ministère du Patrimoine canadien**

15, rue Eddy

Gatineau (Québec)

K1A 0M5

**Téléphone :** (819) 997-0055

**Sans frais :** 1 866 811-0055

**Téléscripteur :** (819) 997-3123

[www.patrimoinecanadien.gc.ca](http://www.patrimoinecanadien.gc.ca)

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2005

N° du catalogue : CH41-4/2005F-PDF

ISBN 0-662-70878-4

# Table des matières

Le Fonds de la musique du Canada et ses objectifs .....	1
Le marché canadien .....	2
Les programmes .....	4
Programme d'aide aux créateurs .....	5
Programme de diversité de la musique canadienne .....	5
Programme de nouvelles œuvres musicales .....	6
Programme d'initiatives collectives .....	7
Programme des entrepreneurs de la musique .....	8
Programme d'aide aux associations sectorielles .....	8
Programme de souvenirs de la musique canadienne .....	9
Programme de suivi de la politique .....	9
Le Conseil de la musique du Canada .....	10
Revue de l'année .....	11
À surveiller en 2005-2006 .....	12
Renouvellement du Fonds de la musique du Canada .....	12
Volet entrepreneurs de la musique .....	12







# Le Fonds de la musique du Canada et ses objectifs

La musique canadienne incarne la créativité et l'esprit des Canadiens et Canadiennes. Elle nous aide à nous définir et traduit la richesse de la diversité culturelle et linguistique du Canada. Des créateurs à l'auditoire, l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore regroupe une vaste gamme d'artistes et d'entrepreneurs qui sont responsables de la création, de la production et de la promotion de la musique canadienne.

En 2001, le gouvernement du Canada annonçait l'initiative *Un avenir en art*, une aide importante aux arts et à la culture du Canada. À la suite de cette annonce, le Fonds de la musique du Canada (FMC) a été établi pour renforcer l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore. Depuis sa création jusqu'à la fin de l'exercice financier 2004-2005, le FMC a investi près de 100 M\$ dans l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore pour appuyer les auteurs-compositeurs, l'essor de jeunes artistes, la production et la promotion de nouveaux enregistrements, les projets multidisciplinaires qui touchent l'ensemble de l'industrie, ainsi que la conservation et la numérisation des grandes œuvres musicales canadiennes.

L'industrie canadienne de la musique continue de s'adapter aux changements fondamentaux et aux défis auxquels elle est confrontée, dont le piratage et le partage des fichiers, et la baisse des ventes d'albums. Pour que cette industrie demeure pertinente et concurrentielle pour survivre et s'épanouir dans l'univers de la mondialisation et de l'économie numérique, le gouvernement s'est fixé trois objectifs :

- faire en sorte que les musiciens et musiciennes et les entrepreneurs de la musique aient les habiletés, le savoir-faire et les moyens nécessaires pour réussir dans un environnement de mondialisation et de numérisation;
- élargir l'accès des Canadiens et Canadiennes à un vaste choix d'œuvres musicales canadiennes par l'entremise des médias traditionnels et nouveaux;
- rehausser les possibilités offertes aux musiciens et musiciennes et aux entrepreneurs culturels canadiens en vue d'apporter une contribution durable et significative à l'expression culturelle canadienne.

# Le marché canadien



L'industrie canadienne de l'enregistrement sonore réunit 300 maisons de disques dont 287 de propriété canadienne et sous contrôle canadien et 13 autres sous contrôle étranger (source : Statistique Canada). La plupart de ces maisons de production sont établies en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique. Des 2 000 nouveaux enregistrements canadiens mis en marché en 2004, la grande majorité étaient produits par des maisons de production appartenant à des intérêts canadiens et contrôlées par des Canadiens (source : CMID/SOPROQ).

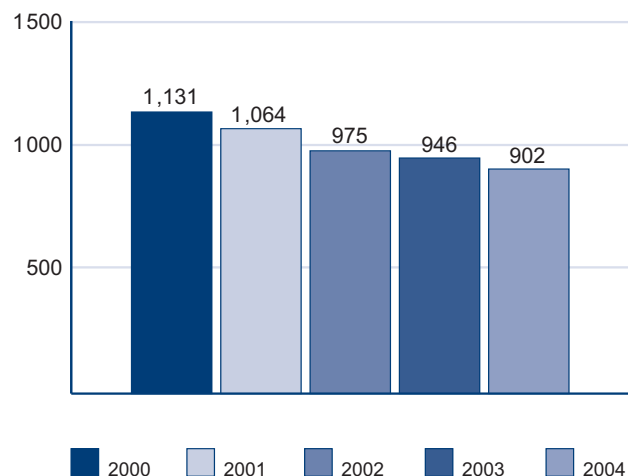
Chaque année, ils sont plus de 45 000 artistes et entrepreneurs canadiens du monde de la musique qui font directement ou indirectement appel aux services de l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore pour créer, produire et commercialiser leurs produits. En 2004, l'exécution nationale et internationale de leurs œuvres permettait de verser au-delà de 95 M\$ à 19 876 auteurs-compositeurs et 4 748 éditeurs de musique canadiens (source : SOCAN).

La distribution des enregistrements sonores canadiens tombe surtout sous le contrôle des filiales canadiennes de multinationales étrangères, sauf au Québec, où la distribution des enregistrements canadiens relève en grande partie des sociétés sous contrôle québécois. Les grandes chaînes de disquaires comme HMV et Archambault, ainsi que les entreprises indépendantes comme CD Warehouse, dominent le marché de détail

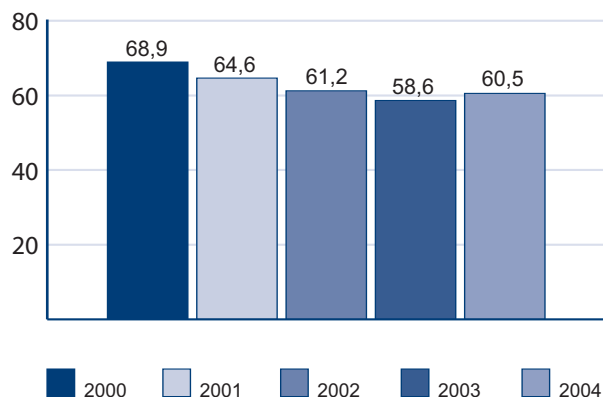
de la musique, soit près de 71 % de tous les enregistrements vendus au Canada en 2004. Pour leur part, les magasins à grande surface comme Wal-Mart et Future Shop occupent 29 % du marché (source : Nielsen SoundScan).

Pour la première fois en cinq ans, les unités d'enregistrements sonores canadiens vendues au Canada ont augmenté en 2004 pour s'établir à 60,5 millions d'unités. Cette hausse des unités vendues représente 3,2 % par rapport à l'année précédente. En dépit de cette augmentation, la valeur monétaire des ventes au détail d'enregistrements sonores en 2004 a baissé de 4,7 % par rapport à 2003 et s'est établie à 901,9 M\$ (source : FIIP).

Ventes au détail d'enregistrements au Canada  
(000 000 \$)



Ventes d'enregistrements au Canada  
(en millions d'unités)



Au pays, quelque 93 % des Canadiens et Canadiennes jugent la musique canadienne aussi bonne, sinon meilleure, que celle d'autres pays, selon un sondage mené par Decima Research. Dans un même ordre d'idées, les Canadiens et Canadiennes continuent d'acheter de plus en plus d'enregistrements sonores canadiens; le taux de ventes au pays d'enregistrements sonores d'artistes canadiens est passé de 16 % en 2001 à 25 % en 2004 (source : Nielsen SoundScan).

D'une part, les unités vendues d'albums d'artistes canadiens figurant parmi les 200 plus grands succès du palmarès en 2004 ont augmenté de 13,1 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre les 5,2 millions d'unités. D'autre part, les unités vendues d'albums d'artistes étrangers ont subi une baisse de 1 % pour atteindre 12 millions d'unités. La proportion d'albums d'artistes canadiens dans le palmarès des 200 plus grands succès représente un peu plus de 30 % (source : Nielsen SoundScan).

Le riche bassin de talents canadiens a permis au Canada de se hisser au second échelon de l'échelle mondiale. Ensemble, les 21 artistes canadiens considérés comme les plus grands vendeurs ont accumulé plus de 12 G\$ (milliards de \$CAN) en ventes globales de disques au cours de leur carrière. De fait, le monde entier vibre aux accords de la musique canadienne, de la radio aux vidéos, en passant par les nombreux certificats de ventes de disques or, platine et diamant, sans oublier tous les hommages internationaux récoltés, tels que les prix Grammy et ceux des Victoires de la Musique.

Les redevances versées aux auteurs-compositeurs canadiens pour l'exécution de leurs œuvres à l'étranger, en direct et en différé, atteignaient 41,5 M\$ en 2004. Celles payées à des auteurs-compositeurs étrangers pour l'exécution de leurs œuvres au Canada s'élevaient à près de 45 M\$ pour cette même année (source : SOCAN).

# Les programmes

Le Fonds de la musique du Canada (FMC) constitue le principal programme d'appui du gouvernement fédéral à l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore. Le FMC a été créé en 2001 en vue de mener à bien les objectifs de la Politique canadienne de l'enregistrement sonore, *Des créateurs à l'auditoire*. Le FMC remplace le Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore, ancien programme d'appui à l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore établi en 1986.

Le FMC comprend huit programmes administrés directement par le ministère du Patrimoine canadien ou encore en partenariat avec d'autres institutions fédérales ou organismes de l'industrie. L'objectif premier

du fonds est d'ouvrir la voie aux talents canadiens, de veiller à ce que la production musicale canadienne soit variée et accessible aussi bien au Canada qu'à l'étranger et de garantir le succès de la musique canadienne à l'ère numérique. Le rôle principal du FMC est d'apporter une aide financière aux intervenants du secteur de la musique (artistes et entreprises), de faciliter le travail des auteurs et compositeurs, de mettre en valeur de nouveaux artistes, de produire et de promouvoir de nouveaux enregistrements, de favoriser les projets transversaux du secteur et de protéger et de numériser les grandes œuvres musicales canadiennes pour contribuer de façon durable à l'expression culturelle canadienne au Canada et à l'étranger.

## Profil financier 2004-2005

Programme	Administrateur	Montants disponibles de Patrimoine canadien	Sommes utilisées par les administrateurs selon les rapports annuels
Programme d'aide aux créateurs	Fondation SOCAN	906 561 \$	880 801 \$
Programme de diversité de la musique canadienne	Conseil des Arts du Canada	1 406 250 \$	1 406 250 \$
Programme de nouvelles œuvres musicales	Musicaction	4 685 900 \$	4 685 900 \$
	FACTOR	7 068 184 \$	7 068 184 \$
Programme d'initiatives collectives	Musicaction	1 025 115 \$	1 025 115 \$
	FACTOR	1 563 338 \$	1 563 338 \$
Programme des entrepreneurs de la musique	Téléfilm Canada	5 875 117 \$	5 875 117 \$
Programme de souvenirs de la musique canadienne	Bibliothèque et Archives Canada	360 000 \$	360 000 \$
	Trust pour la préservation de l'audiovisuel du Canada	186 455 \$	186 455 \$
Programme d'aide aux associations sectorielles	Patrimoine canadien	600 000 \$	650 998 \$
Programme de suivi de la politique	Patrimoine canadien	1 000 000 \$	743 607 \$
		<b>24 676 920 \$</b>	<b>24 445 765 \$</b>



---

## Programme d'aide aux créateurs

Le Programme d'aide aux créateurs a pour objet d'aider les compositeurs, les paroliers et les auteurs-compositeurs canadiens à approfondir leur art et de les familiariser davantage avec le monde des affaires. Ce faisant, le programme sert à garantir l'accès des artistes, des interprètes et des producteurs canadiens à des compositions canadiennes de qualité. Il sert aussi à garantir que les Canadiens et Canadiennes continuent d'entendre de la musique et des paroles qui les concernent et les touchent. Ce programme est administré par la Fondation SOCAN.

**Bénéficiaires admissibles :** associations et organismes canadiens sans but lucratif qui œuvrent au sein du secteur de la musique et qui représentent des créateurs canadiens

### Utilisation des fonds

La Fondation SOCAN a utilisé 880 801 \$ des 906 561 \$ alloués par le FMC en 2004-2005. La contribution de Patrimoine canadien représentait 100 % du montant total de l'engagement financier de la Fondation SOCAN de 825 500 \$ consacré au Programme d'aide aux créateurs en 2004-2005. Les frais d'administration de 66 987 \$ correspondaient à 8 % de tous les fonds utilisés.

Des demandes ont été acheminées à la Fondation SOCAN dans le cadre du Programme d'aide aux créateurs par cinq associations, ce qui représentait 1 165 600 \$. Toutes les demandes ont été approuvées, d'où un investissement de 813 814 \$ qui correspondait à 70 % du montant total demandé.

En 2004-2005, ces cinq associations canadiennes sans but lucratif ont commandité la tenue d'un grand nombre d'ateliers, de séminaires et de salons à l'échelle du pays. Ensemble, ces projets ont attiré plus de 3 400 Canadiens et Canadiennes.

---

## Programme de diversité de la musique canadienne

Le Programme de diversité de la musique canadienne a pour mandat de promouvoir la diversité musicale au sein de l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore. Il vient en aide aux créateurs, aux artistes et aux entrepreneurs canadiens qui s'occupent de produire, de distribuer et de faire connaître des œuvres musicales spécialisées. Ce programme est administré par le Conseil des Arts du Canada (CAC).

**Bénéficiaires admissibles :** artistes, ensembles ou orchestres canadiens, maisons de disques ou sociétés de distribution de disques appartenant à des intérêts canadiens et contrôlées par des Canadiens dont le genre artistique, l'œuvre ou le produit relève de la musique spécialisée

### Utilisation des fonds

Le CAC a dépensé la somme entière de 1 406 250 \$ allouée par le FMC en 2004-2005. Les frais d'administration de 120 000 \$ correspondaient à 9 % de tous les fonds versés.

Des 1 406 250 \$ disponibles, une somme de 1 286 250 \$ a été remise sous forme de subventions. Le CAC a évalué 427 demandes en vertu du Programme de diversité de la musique canadienne, ce qui équivalait à 5 765 783 \$; 96 projets ont été approuvés à un coût de 975 120 \$, soit 22 % du montant total demandé.

Le programme a permis d'appuyer la production d'enregistrements sonores de divers types, y compris la musique folk et les musiques du monde, les œuvres autochtones, le jazz, la musique actuelle, la musique contemporaine, la musique classique et les créations électroacoustiques.

---

## Programme de nouvelles œuvres musicales

Le Programme de nouvelles œuvres musicales a été conçu dans l'optique d'appuyer les efforts de nos créateurs, artistes, maisons de disques et autres entrepreneurs du domaine de l'enregistrement sonore. Il leur donne l'occasion de produire des enregistrements canadiens, d'en faire la promotion, d'approfondir leur art et d'accroître leur savoir-faire. Ce programme est administré par la Fondation Musicaction (Musicaction) pour le secteur francophone de l'industrie et par la Foundation to Assist Canadian Talent on Records (FACTOR) pour le secteur anglophone.

**Bénéficiaires admissibles :** artistes canadiens, associations, sociétés ou organismes canadiens sans but lucratif, y compris maisons de disques, éditeurs de musique et gérants d'artistes

### Utilisation des fonds – Musicaction

En 2004-2005, Musicaction a dépensé la somme totale de 4 685 900 \$ disponible en vertu du FMC. Les frais d'administration de 665 266 \$ correspondaient à 8 % de tous les fonds versés publics et privés (8 331 324 \$)\*.

Musicaction a approuvé 673 des 806 demandes qui lui ont été soumises, d'où un engagement total de 7 681 958 \$, soit 64 % de la somme de 11 976 091 \$ demandée. Musicaction a déboursé un total de 6 717 669 \$ sur des engagements antérieurs et courants. Les fonds dépensés au cours d'un exercice financier ne représentent pas la somme totale des fonds engagés, mais principalement des paiements pour les projets acceptés pendant l'exercice en cours et un paiement final pour les projets acceptés antérieurement.

### Utilisation des fonds – FACTOR

En 2004-2005, FACTOR a dépensé la somme totale de 7 068 184 \$ disponible en vertu du FMC. Les frais d'administration de 1 439 807 \$ correspondaient à 10 % de tous les fonds versés publics et privés (14 386 647 \$)\*.

FACTOR a reçu 3 057 demandes pour une gamme de projets d'une valeur de 33 186 364 \$; de ce nombre, 1 197 ont été approuvés, d'où un engagement total de 10 895 668 \$, soit 33 % de la somme totale demandée. FACTOR a déboursé un total de 8 756 277 \$ sur des engagements antérieurs et courants. Le Programme de nouvelles œuvres musicales a contribué, dans une large mesure, à l'aide totale versée par FACTOR. Les fonds dépensés au cours d'un exercice financier ne représentent pas la somme totale des fonds engagés, mais principalement des paiements pour les projets acceptés pendant l'exercice en cours et un paiement final pour les projets acceptés antérieurement.

---

\* Les fonds versés proviennent du ministère du Patrimoine canadien (pour les programmes Nouvelles œuvres musicales et Initiatives collectives), des radiodiffuseurs, de remboursements de prêts et des revenus de placements.

---

## Programme d'initiatives collectives

Le Programme d'initiatives collectives cherche à encourager le développement de l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore en favorisant la présence accrue des entreprises, des sociétés, des maisons de disques, des créateurs et des artistes canadiens sur les scènes régionales, nationale et internationale. Ce programme fournit de l'aide financière pour les conférences et les remises de prix, les expositions physiques et virtuelles, ainsi que les initiatives d'expansion des marchés. Ce programme est aussi administré par Musicaction pour le secteur francophone de l'industrie de la musique et par FACTOR pour le secteur anglophone.

**Bénéficiaires admissibles :** associations, sociétés ou organismes canadiens sans but lucratif

En 2004-2005, le FMC a investi 2 588 453 \$ dans ce programme.

### Utilisation des fonds – Musicaction

En 2004-2005, Musicaction a dépensé le plein montant de la contribution de 1 025 115 \$ qui lui avait été allouée en vertu du FMC. Les frais d'administration de 665 266 \$ correspondaient à 8 % de tous les fonds versés publics et privés (8 331 324 \$)\*.

Musicaction a reçu 60 demandes dans le cadre du Programme d'initiatives collectives, ce qui totalisait 1 450 992 \$; de ce nombre, 56 ont été approuvées, d'où un engagement total de 1 072 177 \$, soit 74 % de la somme totale demandée. Musicaction a déboursé 929 242 \$ sur des engagements antérieurs et courants. Les fonds dépensés au cours d'un exercice financier ne représentent pas la somme totale des fonds engagés, mais principalement des paiements pour les projets acceptés pendant l'exercice en cours et un paiement final pour les projets acceptés antérieurement.

### Utilisation des fonds – FACTOR

En 2004-2005, FACTOR a dépensé le plein montant de la contribution de 1 563 338 \$ qui lui avait été allouée en vertu du FMC. Les frais d'administration de 1 439 807 \$ correspondaient à 10 % de tous les fonds versés publics et privés (14 386 647 \$)\*.

FACTOR a reçu 68 demandes dans le cadre du Programme d'initiatives collectives, ce qui totalisait 2 814 143 \$; de ce nombre, 60 ont été approuvées, d'où un engagement total de 1 883 239 \$, soit 67 % de la somme totale demandée. FACTOR a déboursé 1 813 335 \$ sur des engagements antérieurs et courants. Les fonds dépensés au cours d'un exercice financier ne représentent pas la somme totale des fonds engagés, mais principalement des paiements pour les projets acceptés pendant l'exercice en cours et un paiement final pour les projets acceptés antérieurement.

---

\* Les fonds versés proviennent du ministère du Patrimoine canadien (pour les programmes Nouvelles œuvres musicales et Initiatives collectives), des radiodiffuseurs, de remboursements de prêts et des revenus de placements.

---

## Programme des entrepreneurs de la musique

Complément du Programme de nouvelles œuvres musicales, le Programme des entrepreneurs de la musique (PEM) mise sur un noyau d'entreprises canadiennes établies vouées au développement et à la promotion des créateurs et interprètes canadiens. L'objectif ultime de ce programme est de faire en sorte que les entrepreneurs canadiens de la musique bâtissent une industrie solide et viable.

Le PEM cherche à atteindre quatre objectifs :

- dans le contexte de l'économie numérique, offrir aux Canadiens et Canadiennes une gamme de choix canadiens attrayants qui reflètent bien la diversité régionale et culturelle du Canada, de même que ses deux langues officielles;
- favoriser le développement à long terme des talents artistiques;
- établir une présence canadienne dynamique en ligne;
- promouvoir l'utilisation novatrice des nouvelles technologies.

Lors de sa création, le programme visait à soutenir le développement et la réalisation de plans d'affaires. Ce programme est administré par Téléfilm Canada.

**Bénéficiaires admissibles :** entreprises appartenant à des intérêts canadiens et sous contrôle canadien ayant fait leurs preuves dans le développement et la commercialisation des talents musicaux canadiens et dont la principale occupation consiste à produire et à commercialiser des enregistrements sonores à contenu canadien

## Utilisation des fonds

Téléfilm Canada a dépensé la somme totale de 5 341 014 \$ octroyée par le FMC en 2004-2005. Les frais d'administration de 534 103 \$ correspondaient à 10 % de tous les fonds versés.

Depuis la création du programme, en 2002-2003, des marchés ont été conclus avec 20 demandeurs, ce qui représente des engagements totaux sur une période de trois ans de 18,4 M\$.

---

## Programme d'aide aux associations sectorielles

Le Programme d'aide aux associations sectorielles a été conçu pour permettre aux associations du secteur canadien de l'enregistrement sonore de fournir à leurs membres respectifs des services de représentation professionnelle, ainsi que des analyses des initiatives publiques, des tendances de l'industrie et des questions concernant celle-ci. Grâce à l'aide accordée aux associations, les Canadiens et Canadiennes qui évoluent dans des domaines comme la composition d'œuvres musicales, l'édition de musique, l'enregistrement sonore, la commercialisation et l'interprétation seront capables de prendre des décisions plus éclairées quant à leur carrière et à leurs activités au sein de leur industrie. Ce programme est administré par le ministère du Patrimoine canadien.

**Bénéficiaires admissibles :** associations canadiennes sans but lucratif du secteur de l'enregistrement sonore

## Utilisation des fonds

Le Programme d'aide aux associations sectorielles a dépensé la totalité des fonds qui lui avaient été accordés par le FMC en 2004-2005, soit 650 998 \$.

Patrimoine canadien a reçu 18 demandes dans le cadre du Programme d'aide aux associations sectorielles, totalisant 1 523 115 \$; 12 de ces projets ont été approuvés, ce qui équivaut à 650 998 \$ et représente 57,5 % du montant total demandé.

---

## Programme de souvenirs de la musique canadienne

Le Programme de souvenirs de la musique canadienne garantit la conservation des enregistrements sonores canadiens, afin que les Canadiens et Canadiennes aient accès à leur patrimoine musical. Grâce aux nouvelles technologies et aux précieux efforts de personnes et d'organismes dévoués, le Programme de souvenirs de la musique canadienne aidera à garantir que le passé musical du Canada fait aussi partie de son avenir musical. Le programme relève conjointement de Bibliothèque et Archives Canada et du ministère du Patrimoine canadien par l'entremise du Trust pour la préservation de l'audiovisuel du Canada.

**Bénéficiaires admissibles :** organismes reconnus qui se spécialisent dans l'accès aux enregistrements sonores canadiens, ainsi que dans la préservation et la conservation de tels produits

## Utilisation des fonds – Bibliothèque et Archives Canada

En 2004-2005, Bibliothèque et Archives Canada a dépensé la somme totale de 360 000 \$ versée en vertu du FMC en la répartissant entre trois grands secteurs

d'activités : 124 500 \$ sont allés à l'acquisition d'enregistrements sonores, 193 900 \$ aux activités d'accès et de sensibilisation, et 41 600 \$ à la conservation.

## Utilisation des fonds – Patrimoine canadien/ Trust pour la préservation de l'audiovisuel du Canada

En 2004-2005, le ministère du Patrimoine canadien a accordé 186 455 \$ des 200 000 \$ disponibles du FMC au Trust pour la préservation de l'audiovisuel au Canada. Les fonds ont été répartis entre deux grands secteurs d'activités, soit 90 000 \$ en volets éducatifs et 67 500 \$ pour les activités d'engagement du public. Les frais d'administration s'élèvent à 17 500 \$ et 11 455 \$ ont été réaffectés.

---

## Programme de suivi de la politique

Grâce au Programme de suivi de la politique, la Direction de la politique et des programmes de l'enregistrement sonore est en mesure de vérifier et d'évaluer les changements qui affectent l'industrie canadienne et les industries étrangères de l'enregistrement sonore, puis de surveiller et de mesurer le progrès et l'impact des programmes du FMC. Cette fonction s'avère essentielle en vue de garantir que les programmes mis au point par le FMC demeurent efficaces et sensibles aux besoins sectoriels et qu'ils répondent bien aux intérêts de l'ensemble de la population canadienne. Ce programme est géré par la Direction de la politique et des programmes de l'enregistrement sonore du ministère du Patrimoine canadien.

## Utilisation des fonds

Le Programme de suivi de la politique a dépensé 743 607 \$ du montant total de 1 000 000 \$ disponible en 2004-2005, surtout en vue d'établir des bases de données, de générer des statistiques et de mener des études.



# Le Conseil de la musique du Canada

De décembre 2004 à avril 2005, le ministère du Patrimoine canadien a procédé à une évaluation sommative du Conseil de la musique du Canada (CMC). Le but de cette évaluation était d'analyser l'efficacité du rôle consultatif qu'exerce le CMC ainsi que la pertinence de maintenir un tel mécanisme de consultation. En tout, 36 personnes ont été interrogées dans le cadre de cette évaluation, dont les 19 membres du Conseil.

Selon le rapport de l'évaluation, on constate principalement que le Conseil a réussi à rassembler les membres de différents secteurs de l'industrie de la musique pour mener un dialogue qu'aucun autre forum n'aurait permis de faire. Le Conseil a également permis de mieux comprendre les positions des autres parties et de solidifier les liens entre le Ministère et l'industrie de la musique. Par ailleurs, les membres du Conseil auraient souhaité avoir davantage d'occasions de travailler plus étroitement avec la ministre du Patrimoine canadien.

De surcroît, les personnes interrogées dans le cadre de cette évaluation étaient partagées sur la pertinence de maintenir le CMC. Certaines étaient d'avis que le Conseil n'avait pas produit de résultats significatifs par rapport à l'investissement du gouvernement. D'autres

s'entendaient pour dire que le Conseil avait permis de rassembler les membres de différents secteurs et intérêts de l'industrie de la musique. Les indécis quant à eux étaient d'avis qu'advenant le maintien du Conseil, il serait nécessaire d'apporter des changements à son mandat et à sa structure opérationnelle.

Le rapport d'évaluation proposait deux options possibles, soit le maintien du Conseil en portant une attention particulière aux problématiques soulevées au cours de l'évaluation ou le recours à d'autres moyens de consultation et la dissolution du Conseil.

À la suite de cette évaluation, l'ancienne ministre du Patrimoine canadien a décidé de dissoudre le Conseil et de le remplacer par d'autres formes de consultation et de dialogue avec l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore.

# Revue de l'année



L'année 2004-2005 a été une année charnière en ce qui concerne l'engagement du gouvernement du Canada dans les arts et la culture. Ce dernier renouvelait, en décembre 2004, pour une année supplémentaire l'initiative *Un avenir en art*, dont fait partie le Fonds de la musique du Canada (FMC). Par la suite, le budget de février 2005 confirmait l'engagement du gouvernement qui assurait le financement d'*Un avenir en art* dont le FMC jusqu'en 2009-2010.

Au cours de cette même année, le ministère du Patrimoine canadien a mené de vastes consultations avec divers intervenants de l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore pour revoir la conception du Programme des entrepreneurs de la musique (PEM), recenser les options de changement et établir les balises d'un nouveau programme d'appui à l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore qui poursuit les mêmes objectifs que le PEM. De ces consultations est né le Volet entrepreneurs de la musique (VEM) dont la structure et le mécanisme de financement s'inspirent du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition administré par le ministère du Patrimoine canadien.

Le VEM offrira une aide annuelle aux entrepreneurs canadiens établis de l'enregistrement sonore admissibles, au moyen d'une formule de financement fondée sur leur succès. L'admissibilité des demandeurs sera déterminée en fonction d'un certain nombre de critères objectifs et mesurables dont le nombre d'enregistrements à contenu canadien produits et mis en marché dans une période donnée, le volume de ventes et le nombre d'artistes inscrits au répertoire.



# À surveiller en 2005-2006

Alors que 2004-2005 a été une année importante par le renouvellement du financement accordé à l'industrie canadienne de l'enregistrement sonore et à l'ensemble du secteur des arts et de la culture, 2005-2006 marquera une nouvelle ère pour le Fonds de la musique du Canada (FMC).

---

## Renouvellement du Fonds de la musique du Canada

Les modalités du FMC seront renouvelées afin de présenter le fonds en un programme comprenant sept volets. Ainsi, le FMC mettra l'accent sur la complémentarité des volets du fonds qui visent à répondre aux besoins de l'industrie de l'enregistrement sonore, *des créateurs à l'auditoire*. Le Ministère sera ainsi en mesure de s'adapter plus facilement aux changements qui pourraient survenir dans l'industrie en réaffectant les fonds entre les différents volets. Par ailleurs, les activités de suivi de la politique ne seront plus présentées sous la forme d'un programme. Ces activités qui soutiennent les efforts de recherche et de collecte de données, dans le but de mesurer les résultats du FMC, font partie des activités de développement de la politique et des programmes d'enregistrement sonore du Ministère.

---

## Volet entrepreneurs de la musique

Le Volet entrepreneurs de la musique (VEM) viendra remplacer le Programme des entrepreneurs de la musique qui était administré par Téléfilm Canada. En tant que nouvel administrateur du VEM, le ministère du Patrimoine canadien invitera les entrepreneurs canadiens établis de l'industrie de l'enregistrement sonore à présenter une demande de financement en vertu de ce volet.